

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 198

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Becht, M. Demilly, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier et
M. Naegelen

ARTICLE 28

À l'alinéa 121, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer le terme « peut-être » et de le remplacer par le terme « est » afin de garantir le meilleur état d'usage possible des dispositifs médicaux notamment car les aides techniques visées par ces dispositions sont utilisés par des personnes particulièrement fragiles (en situation de handicap, en avancée en âge ou souffrant de maladies chroniques).